

Le traitement de l'Assurance-crédit

RS2789 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313n
Formacode(s)	41036
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ECOLE SUPERIEURE D'ASSURANCE · SIRET : 32006002300050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'assurance-crédit a pour objet de garantir l'assuré contre les risques de défaillance de son client par suite d'insolvabilité dans les conditions définies au contrat.

L'assurance-crédit suppose une compétence de haute valeur, qui aborde des savoir-faire multiples et de haute technicité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Prévention du risque d'impayé.

- Utiliser les ratios en identifiant la solvabilité de l'entreprise et la fiabilité de la clientèle tout en combinant l'environnement économique pour accorder, limiter ou refuser les garantis d'assurance-crédit.
- Assurer l'entreprise conforme aux critères d'acceptabilité pour l'assureur pour la protéger dans les meilleures conditions.
- Définir l'encours maximum acceptable par l'assureur pour garantir un client donné.
- Déterminer le coût de la prime en fonction de la qualité de clientèle ; du chiffre d'affaire et de la sinistralité passée pour formaliser au client.

Recouvrement contentieux et indemnisation.

- Traiter les impayés en respect des conditions spécifiques du contrat pour réclamer, au nom de l'assuré, les sommes échues et non payées auprès de son client.
- Mettre en œuvre les indemnisations à régler au client puis assurer les subrogations de paiement dans les meilleures conditions.
- Assurer l'indemnisation de l'impayé pour respecter les limites de l'agrément préalablement accordées.

Prévention du risque d'impayé.

- Utiliser les ratios à partir du bilan en identifiant la solvabilité financière de l'entreprise, en tenant compte de la fiabilité de la clientèle et en combinant le tout avec l'environnement économique pour accorder, limiter ou refuser les garanties d'assurance-crédit demandées par un client.
- Assurer l'entreprise conforme aux critères d'acceptabilité pour l'assureur pour le protéger dans les meilleures conditions en lui proposant une couverture globale ou une couverture au cas par cas.
- Définir l'encours maximum acceptable par la société d'assurance pour garantir un client donné.
- Déterminer le coût de la prime en fonction de la qualité de la clientèle, du chiffre d'affaire et la sinistralité passée pour formaliser au client.

Recouvrement contentieux et indemnisation.

- Organiser la récupération des sommes dues par le client final en veillant à ce que ce reversement soit effectué avant toute démarche d'indemnisation.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun prérequis particulier mais une connaissance de l'Assurance est favorable

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.esassurances.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2789/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	4 935 €
Coût moyen par dossier	705 €
Durée moyenne	13 h
Période	06/2020 – 08/2021
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.